



# Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire

[snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr)

## CONGRES D'ARRAS 9-12 AVRIL 2014 PROBLEMATIQUES PEDAGOGIE VIE SCOLAIRE

### 1 – Le numérique à l'école

La loi de refondation de l'école s'est donné comme objectif de « faire entrer l'école dans l'ère du numérique ». Le projet de loi d'avenir agricole et le projet stratégique retranscrivent cet objectif pour l'enseignement agricole.

Mais si le cap est fixé, sa traduction concrète dans nos établissements reste encore très inégale, parfois inapplicable en l'état.

Pour le SNETAP, les nouvelles technologies sont des outils intéressants en matière de communication et d'outils pédagogiques. Mais il faut bien les appréhender comme des outils. Leur généralisation a des effets importants d'ordre social, éthique et pédagogique.

Il faut aussi mesurer l'écart qui existe entre l'usage général des nouvelles technologies qui est une chose et les usages scolaires de ces NT qui en sont une autre.

L'apparition et le développement de ces outils doivent nous amener à nous interroger :

Quelles sont leurs conséquences sur l'évolution de nos pratiques d'enseignants et de personnels de vie scolaire ? sur le travail des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires ?

Quelle utilisation dans le cadre de la formation à distance ? pour qui ? dans quel cadre ?

Quel risque pour nos statuts ? pour nos conditions de travail ?

Qui finance ces outils et assure leur maintenance ?

Comment sécurise-t-on les données (dossiers élèves par exemple) ?

Quel statut pour les personnels en charge de l'utilisation et de la maintenance de ces outils ?

### 2 – Évaluation, individualisation, personnalisation, différenciation

Avec un public en formation initiale scolaire et par apprentissage de plus en plus hétérogène et dans la perspective d'une pédagogie différenciée inscrite dans le groupe-classe, il est utile de s'interroger collectivement sur l'évaluation, ses modalités, sa place dans le processus d'apprentissage et dans l'obtention d'une qualification, d'un diplôme.

En effet, si la DGER entend continuer à développer le contrôle en cours de formation (CCF), par exemple lors de la rénovation du CAPA en cours pour qu'il représente 80 % du total de l'examen contre 60 % actuellement, le SNETAP-FSU combat avec force cette orientation et plus largement cette modalité d'évaluation qui d'une part ne permet pas de garantir la validité nationale d'un diplôme et d'autre part transforme fortement les conditions d'apprentissage des jeunes et les conditions de travail des personnels.

D'autres formes d'évaluation pour la reconnaissance de l'acquisition de diplômes sont possibles, comme le contrôle continu associé ou non à une épreuve terminale, à l'image du dispositif actuel d'évaluation du DNB. Une extension de ce dispositif aux diplômes de niveau V est-elle envisageable ? Pertinente ? Comme alternative au CCF, au « tout-CCF » ?



Par ailleurs, l'évaluation ne peut être déconnectée du processus d'apprentissage. Elle en fait partie intégrante. C'est pourquoi, pour le SNETAP-FSU, l'évaluation est inséparable des pratiques pédagogiques comme l'individualisation et la pédagogie différenciée.

Pour le SNETAP-FSU, l'individualisation ne peut avoir qu'une acception : l'individualisation des parcours de formation et d'orientation permettant soit un allongement soit une réduction d'un parcours de formation d'un élève après un positionnement comme cela est inscrit dans le code de l'éducation et le code rural. C'est à ce titre que depuis 2010, le SNETAP-FSU défend le dispositif de la classe spécifique dans la filière professionnelle. Il condamne l'usage abusif qui est fait de ce terme « individualisation » par la DGER qui considèrent que l'Accompagnement Personnalisé (AP) dans les filières générale et technologique, les Enseignements à l'initiative de l'Établissement (EIE), l'Accompagnement Individualisé (AI) en filière professionnelle sont des dispositifs d'individualisation de l'enseignement, confondant sciemment individualisation et préceptorat généralisé. Faut-il rappeler le contexte de la création de ces dispositifs permettant de supprimer des postes en retirant tout fléchage disciplinaire de ces horaires.

En revanche, et dans la perspective d'une véritable pédagogie différenciée au sein du groupe-classe (et non « externalisée »), le SNETAP-FSU considère que la mise en place d'enseignement à effectif réduit peut être une piste intéressante à la condition que cela soit un abondement supplémentaire permettant la mobilisation de l'équipe pédagogique pour mettre en place des groupes de projets, de besoins, d'approfondissement voire de niveaux. C'est d'ailleurs dans ce sens que le SNETAP-FSU s'est mobilisé depuis 2010 contre la mise en place de seuils pour l'attribution de ce volume horaire par la DGER pourtant inscrit dans les textes réglementaires. C'est dans ce sens qu'agit le SNETAP depuis juin 2012, avec les résultats des premières promotions de bacheliers professionnels issus de la rénovation de la voie professionnelle.

Ce dispositif constitue-t-il une alternative crédible aux dispositifs d'individualisation prônés par la DGER ? Le SNETAP-FSU peut-il porter cette revendication ?

### 3 - La vie scolaire : accueil des élèves en situation de handicap

Plusieurs estimations et enquêtes montrent que près de 15% de nos élèves, apprentis et stagiaires souffrent des troubles de l'apprentissage apparentés aux dys-, un chiffre à priori supérieur à celui du taux d'accueil à l'Éducation Nationale. Et il ne s'agit là que d'un seul type de handicap lié aux troubles de l'apprentissage.

Pourtant les actions en faveur de ces élèves et leur encadrement demeurent insuffisants et inégales sur l'ensemble du territoire national et des établissements (L'absence d'un dispositif médical et paramédical structuré au sein des établissements, inexistence de classes spécialisées (ULIS, classes annexées), absence d'aménagement des épreuves des examens ou d'aménagement de leur scolarité, statut des personnels et financement des postes, ....).

Cette question régulièrement soulevé par les collègues dans les établissements doit nous amener à nous interroger sur :

Quels sont les besoins réels des établissements ?

Quel statut et quelle formation des personnels ?

Quels aménagements dans les établissements (moyen audiovisuel particulier, accessibilité des bâtiments et des véhicules, internat, ... ) ?

Quel suivi et quel repérage des jeunes handicapés à leur arrivée dans les établissements ?

Quels besoins en médecine scolaire et en dotation infirmière ?

Quels moyens et quels financeurs ?...

### 4 - Éducation à la citoyenneté

L'École est à la fois le lieu de la transmission des connaissances et celui de l'apprentissage de la citoyenneté et du partage des valeurs de la République telles que la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations, la justice...

L'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD) telle qu'elle a été définie (éducation aux droits de l'Homme, l'éducation civique, l'éducation à la paix, l'éducation à l'interculturel ou encore sur le lieu de travail) en 2005 par le Conseil de l'Europe s'inscrit dans ces finalités générales de l'éducation. Elle est intimement liée aux concepts de démocratisation et de participation. Elle permet de développer 3



familles de compétences (cognitive, éthique et sociale-action) et ce dans quatre dimensions : politique, culturelle, professionnelle et sociale.

Aujourd'hui à l'heure du développement d'une citoyenneté globale et dans un contexte très tendu d'atteintes récurrentes aux valeurs démocratiques dans et en dehors de l'école, il est indispensable de réinterroger ce concept d'ECD, d'en comprendre les réalités et de le développer.

L'ECD ne peut pas être l'apanage de la Vie scolaire (elle ne peut relever de la seule compétence du conseiller principal d'éducation et de son équipe), pas plus que l'ECJS (qui est une nécessité) ne doit rester la chasse gardée des enseignants d'histoire géographie. L'ECD oblige à une implication de toute la communauté éducative afin que prenne réellement forme la notion de citoyenneté lycéenne.

Si l'enseignement agricole, peut profiter de la richesse et des spécificités de son système de formation : ESC, importance de l'internat, dimension EPL avec différents centres constitutifs...Il est important que cette ECD ne reste pas qu'un slogan au risque de rester cantonner à de l'ECJS (parfois), de l'éducation au développement durable et à la santé (d'autres fois) ou de l'éducation aux médias.

Ainsi se posent un certain nombre de questions, de revendications que le SNETAP-FSU pourraient porter :

- l'ECJS ne devrait-il pas un enseignement présent dans toutes les filières notamment professionnelle et technologique comme il est présent en filière générale ? De quelle façon doit-il être présent ? Comme une discipline à part entière ? En pluridisciplinarité ?
- L'engagement citoyen des élèves qui est actuellement très hétérogène et devrait être redynamisée car il contribue pleinement au processus de formation de la citoyenneté et à l'épanouissement des élèves doit être renforcé, relancé dans nos établissements. Le conseil des délégués pour la vie lycéenne, absent de nos établissements doit-il être mis en place ?

